



RAPPORT DU RÉSEAU PORCIN AUX PRODUCTEURS ET INTERVENANTS

FAITS SAILLANTS — Avril à juin 2025

- **Cas de diarrhée épidémique porcine (DEP) et deltacoronavirus porcine (DCVP) au Québec**

En 2025, un cas de DEP et DCVP a été détecté dans un élevage québécois dans la région administrative de la Montérégie. Cinq cas de DCVP ont été détectés dans des sites d'engraissement, tous dans la région administrative de Chaudière-Appalaches. Un site a retrouvé son statut négatif en juillet 2025.

- **Mise à jour de la situation du Sénécavirus A**

Le département de l'agriculture des États-Unis (USDA) a suspendu temporairement les importations de porcs en provenance de quatre centres de rassemblements ontariens. Ces centres de rassemblements recevaient des animaux en provenance du Québec, des Maritimes et de l'Ontario.

- **Projet épidermatite exsudative**

Dans le but d'améliorer la compréhension de l'agent pathogène causant l'épidermatite exsudative chez les porcelets à la mamelle, il est important de contacter votre médecin vétérinaire lorsque vous constatez l'apparition de croûtes sur la tête et le corps de ces jeunes porcelets dans vos maternités.

Avis : les informations contenues dans ce rapport résument certains aspects de situations cliniques ou autres cas rapportés par les médecins vétérinaires membres du réseau porcin, les médecins vétérinaires praticiens et le Laboratoire de santé animale du MAPAQ. Ces informations sont basées sur des impressions cliniques et des résultats de laboratoire pour le trimestre concerné. Votre jugement professionnel est requis pour l'interprétation et l'utilisation de ces informations.

Cas de diarrhée épidémique porcine (DEP) et deltacoronavirus porcin (DCVP) au Québec

Résumé des cas de DEP et DCVP au Québec en 2025 :

- 11 février 2025 : infection d'un site au DEP/DCVP en Montérégie
- 10 mars 2025 : infection d'un site d'engraissement au DCVP en Chaudière-Appalaches. Regain du statut négatif le 2 juillet 2025.
- 14 mars 2025 : infection d'un site d'engraissement au DCVP en Chaudière-Appalaches
- 4 avril 2025 : infection d'un site d'engraissement au DCVP en Chaudière-Appalaches
- 16 avril 2025 : infection de deux sites d'engraissement au DCVP en Chaudière-Appalaches

Pour chacun des sites infectés, le producteur et les divers intervenants de l'industrie porcine ont réagi rapidement, permettant de limiter la propagation du virus à d'autres fermes via un rehaussement de la biosécurité et une auto-quarantaine des sites infectés.

Regain de statut négatif :

- Le 2 juillet 2025, le site de DCVP déclaré le 10 mars a retrouvé son statut négatif.
- Les autres sites infectés sont en processus de regain de leur statut négatif.

Pour plus d'informations au sujet de ces maladies, nous vous invitons à consulter le site du MAPAQ : [Diarrhée épidémique porcine et deltacoronavirus porcin](#).

À retenir :

- Cette condition peut avoir des impacts considérables pour le cheptel porcin québécois. Nous vous rappelons que la vigilance des éleveurs est essentielle afin de permettre une détection rapide de cette condition. Si vous observez un cas suspect de DEP ou DCVP, nous vous demandons de communiquer avec votre médecin vétérinaire.
- Il est important de rappeler que tous les parcs de rassemblement et les aires de repos des animaux doivent être considérés comme étant positifs pour divers agents infectieux.

Mise à jour de la situation du Sénécavirus A

En juillet 2025, le département de l'agriculture des États-Unis (USDA) a temporairement suspendu les importations de porcs provenant de certains centres de rassemblement ontariens. Cette suspension a eu lieu car plusieurs expéditions d'animaux vers les États-Unis présentaient des lésions vésiculaires. Les lésions ont engendré des investigations par les autorités américaines et le Sénécavirus A a été diagnostiqué. À la mi-août 2025, trois centres de rassemblement de porcs

de l'Ontario avait une suspension temporaire d'exportation. Les centres affectés recevaient des porcs en provenance du Québec, des Maritimes et de l'Ontario.

Les fermes québécoises ayant envoyé des animaux à ces centres de rassemblement durant cette période ont été dépistées. Toutes ces fermes ont eu des résultats négatifs au Sénécavirus A.

Rappel :

- Vous êtes invités à être vigilants face à cette maladie et à signaler toute suspicion clinique compatible. En présence de lésions vésiculaires, veuillez contacter un médecin vétérinaire sans délai.

Projet épidermatite exsudative

L'épidermatite exsudative, communément appelé le cochon gras, est une condition affectant la peau chez le porc. Elle est causée par une bactérie nommée *Staphylococcus hyicus*. Elle affecte les porcs de tout âge, mais elle est plus fréquente chez les porcelets. Les changements sur la peau sont accompagnés d'une augmentation de la sécrétion sébacée et d'un exsudat séreux.

Un projet d'étude est en cours sur la diversité génomique des souches de *Staphylococcus hyicus* au Québec afin d'améliorer la compréhension de cette bactérie. Contactez votre médecin vétérinaire vous constatez l'apparition de croûtes sur le corps des porcelets à la mamelle dans maternité afin d'aider à l'étude épidémiologique de cette condition.

À retenir :

- Le projet se poursuit jusqu'en janvier 2026.
- La bactérie causant l'épidermatite exsudative a été trouvée dans les 10 fermes testées jusqu'à présent
- **Contactez votre médecin vétérinaire vous constatez l'apparition de croûtes sur le corps des porcelets à la mamelle dans vos maternités**

LE RÉSEAU PORCIN

Objectifs :

Assurer une surveillance continue de la santé du cheptel porcin québécois par :

- L'établissement de partenariats pour le partage d'information
- La collecte de données de surveillance de façon continue.
- Favoriser la détection et la déclaration rapides de tout problème relatif à la santé du cheptel porcin québécois.
- Soutenir la mise en place de mesures sanitaires ou de gestion de l'élevage appropriées.
- Communiquer rapidement l'information aux personnes concernées.

Responsable du réseau :

D^{re} Roxann Hart, m.v.

Responsable du Réseau porcin (par intérim), du Réseau des petits ruminants et du secteur des cervidés

Page web : www.mapaq.gouv.qc.ca/porcin